

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 1055 du 08 mai 2016

Complétant l'annexe de l'arrêté n°702 du 05 août 2015 portant mise en conformité des Licences habilitées au titre de l'université de Batna 2 pour le domaine «Sciences et Technologies»

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu le décret exécutif n°15-180 du 24 Ramadhan 1436 correspondant au 11 juillet 2015 portant création de l'université de Batna 2;
- Vu l'arrêté n°702 du 05 août 2015, portant mise en conformité des Licences habilitées au titre de l'université de Batna 2 pour le domaine «Sciences et Technologies».
- Vu l'arrêté n°770 du 26 juillet 2016 fixant la nomenclature des filières du domaine « Sciences et Technologies » en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master ;
- Vu le procès verbal de la réunion du Comité Pédagogique National du Domaine «Sciences et Technologies», portant complément de validation de la conformité des licences, présentées par les établissements universitaires, avec le référentiel établi par le Comité Pédagogique National du Domaine, tenue à l'université de Annaba les 13-14 avril 2016 et à l'université de Bechar, les 29-30 mai 2016.

ARRETE

Article 1er : Le présent arrêté a pour objet de compléter l'annexe de l'arrêté n°702 du 05 août 2015, portant mise en conformité des Licences habilitées au titre de l'université de Batna 2 pour le domaine «Sciences et Technologies», conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art.2: Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'université de Batna 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le :

Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique



Annexe :
Complétant la mise en conformité des Licences habilitées
au titre de l'Université de Batna 2
pour le domaine « Sciences et Technologies »

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Sciences et Technologies	Electronique	Electronique	A
	Génie des procédés	Génie des procédés	A
	Métallurgie	Métallurgie	A
	Travaux publics	Travaux publics	A

